



## Accès aux enfants lors d'une séparation sans passage au JAF

-----  
Par matribu6

Bonjour ,  
peut être pourriez-vous nous éclairer un peu ...  
Mon petit ami été avec une femme avec qui il a eu 2 enfants . ils se sont séparé sans passage devant le JAF quant à la garde des enfants . Depuis peu , nous sommes en suspend tous les 15 jours a savoir si oui ou non nous aurons les petits . Madame veut décider de quand , comment , le contenu des week end ...  
Elle reproche à mon ami de ne pas payer de pension alimentaire mais dès qu'elle a besoin d'argent il lui en donne ( retrait liquide donc pas de preuve du destinataire ) également , il paie des dettes qu'elle a contracté ( loyers non payés , voiture ou les 2 noms apparaissent sans qu'elle ne donne un centime ... ) Les dernières vacances scolaires nous n'avons pas eu les enfants , non plus . Nous venons d'apprendre que les enfants ratent régulièrement l'école ( leur maman a du mal a se lever le matin ( le petit est en CE2 et la grande en 5eme )  
Quels sont nos recours lorsque Madame nous refuse les enfants ?  
Quelles démarches concernant les dettes et la pension alimentaire ?  
Peut on demander un récapitulatif des absences des enfants aux écoles respectives ?  
Merci de nous éclairer nous sommes dans le flou total mais surtout a bout de nerfs !  
Matribu6

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement